



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000319

Séance du mercredi 26 septembre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'ENSM, 26 chemin de l'Épitaphe à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : - ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 12) - AUXON – DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD (jusqu'au rapport 12) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD (à partir du rapport 2 et jusqu'au rapport 12), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 2), Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au rapport 12), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 14), Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 12), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 17), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport 12), Michel JOSSE, Loïc LABORIE (à partir du rapport 13 et jusqu'au rapport 12), Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI (à partir du rapport 2 et jusqu'au rapport 12), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 13), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE, Corinne TISSIER (à partir du rapport 13), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 14) - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13) - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 14) - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - DELUZ : Yves TARDIEU - FRANCOIS : Jean-Louis BAULIEU (suppléant de Claude PREIONI), Denis SANDOZ (suppléant de Françoise GILLET) - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - LA VEZE : Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 12) - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Bernard BECOULET - MAZEROLLES LE SALIN : Daniel PARIS - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 12) - MONTFERRAND LE CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET (jusqu'au rapport 12), Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 13 et jusqu'au rapport 12) - NANCRAZ : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2) - PUGEY : Marie-Noëlle LATHUILIERE - RANCENAY : Michel LETHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SAONE : Bernard GUYON (jusqu'au rapport 12) - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - VAUX LES PRES : Bernard GAVIGNET

Étaient absents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - AUXON-DESSOUS : Jacques THIEBAUT - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI - AVANNE-AVENEY : Christian GAGNEPAIN - BESANÇON : Teddy BENNETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC, Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENOU - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MISEREY-SALINES : Denis JOLY, Marcel FELT - MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND LE CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Jacques MENIGOZ - PELOUSEY : Annick CHARPY, Jacques TERVEL - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - SAONE : Christelle PETITJEAN - ROCHE LEZ BEAUPRE : Michel SCHNAEBELE - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

Procurations de vote :

Mandants : T. Benneteau de la Prairie, C. Comte-Deleuze (à partir du rapport 14), V. Fuster, S. Jeannin (à partir du rapport 14), F. Monneur, D. Tetu, J. Seitz, J-P Dillschneider, J. Jourdain, P. Duchezeau

Mandataires : M. Loyat, M. Josse (à partir du rapport 14), J. Mariot, F. Fellmann (à partir du rapport 14), D. Baud, D. Poissenot, G. Baulieu, A. Avis, J-L Baulieu, M. Cottiny

Objet : Abattoir de Besançon : soutien à la relance de l'activité

Abattoir de Besançon : soutien à la relance de l'activité

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

Inscription budgétaire	
BP 2007 Imputation : 6574.90	Montant BP 2007 : 200 000 € Montant de l'opération : 200 000 € Solde après cette opération : 0 €

Ce rapport présente la situation des abattoirs de Besançon, les enjeux du maintien et d'une relance de l'activité d'abattage sur Besançon, et donc l'intérêt pour la CAGB de soutenir financièrement (200 000 €) la société candidate à la reprise de l'activité de la SICA-GAB.

I. Contexte

Les abattoirs de Besançon sont exploités depuis 1987 par la société coopérative SICA-GAB. Ses principaux clients sont les entreprises de transformation-conditionnement dont le carnet de commande détermine le niveau d'abattage et donc d'activité de la SICA-GAB. Les autres usagers sont les bouchers détaillants abatteurs, mais aussi les abatteurs rituels.

Depuis que la société ARCADIE a cessé fin février 2006 d'abattre à Besançon et a transféré son activité à Vitry le François, entraînant ainsi 45 licenciements, la SICA-GAB connaît des difficultés compte tenu de la réduction de moitié des volumes traités, et a dû déposer le bilan pour être mis en redressement judiciaire au printemps 2006. Son effectif actuel est de 29 personnes.

Actuellement, la SA BELOT assure à elle seule 75% de l'activité de l'abattoir, et emploie une centaine de personnes.

Le devenir global de ces activités et emplois dépend donc directement du projet de reprise qui a été remis le 30 août au tribunal de commerce qui tiendra sa séance le 24 septembre.

II. Enjeux

Emploi

En l'absence de projet de reprise viable, ce sont près de **129 emplois** (100 à la SA BELOT + 29 à la SICA-GAB) qui sont menacés de disparition.

Filière

La Franche-Comté dispose d'une importante, mais fragile capacité d'abattage ayant, depuis 2005-2006, évolué avec la baisse d'activité de l'abattoir de Luxeuil, et la fermeture de celui de Voujeaucourt.

La Franche-Comté compte 7 abattoirs : seuls ceux de Besançon (multi-espèces mais majoritairement bovin) et Valdahon (spécialisé porcin) proposent des capacités de production supérieures à 10 000 T/an.

Compte tenu de l'évolution des normes, d'importants investissements seront à réaliser, pouvant remettre en cause le fragile équilibre régional avec l'éventuelle disparition des petits abattoirs aux capacités financières limitées.

La disparition de l'abattoir de Besançon supprimerait alors toute capacité de valorisation de la filière bovine montbéliarde en région alors même que la Franche-Comté est un territoire d'élevage.

Santé et service publics

Au-delà, d'un point de vue sanitaire, la présence d'un abattoir de proximité à Besançon est essentielle en cas de nouvelles épizooties interdisant le transport des animaux, et pour les abattages rituels.

III. Projet de reprise

Les différentes réflexions et études relatives au projet de reprise intégrant toutes les possibilités d'aides publiques ont associé de façon très importante l'Etat, la Région, le Département, le Grand Besançon, la SAIEMB « Immobilier d'Entreprise », les représentants de Franche-Comté Elevage et la Chambre d'Agriculture.

Une société en cours de constitution, associant Franche-Comté Elevage et d'autres actionnaires tous issus de la profession, de dimension nationale et locale, porte un projet de reprise de l'exploitation nécessitant le soutien financier des collectivités.

Ce projet permettra la sauvegarde de 26 emplois sur les 29 actuels.

Il mise sur une rationalisation et une spécialisation complémentaire des abattoirs entre Besançon et La Chevillotte permettant des gains de productivité et donc de compétitivité à même d'attirer de nouveaux opérateurs d'envergure nationale, et de pérenniser ainsi l'activité sur Besançon.

Pour les 5 premières années, la SA BELOT Frères s'engage sur un apport de volumes.

La SAIEMB IE se propose, quant à elle, de racheter le site et d'en assurer la modernisation pour près de 1 300 K€ TTC.

La Région et le Département apporteront une aide au titre de l'immobilier conformément à la réglementation en vigueur. La SAIEMB « Immobilier d'Entreprise » pourra ainsi proposer à la nouvelle société d'exploitation des conditions de loyer raisonnables.

Compte tenu de l'intérêt général (social, sanitaire et professionnel) du maintien d'une capacité d'abattage surtout bovin sur Besançon, et du potentiel qu'offre le site bisontin en termes de qualité renforcée par les mises aux normes, de localisation, et de coût, **il est proposé d'attribuer une aide à la société d'exploitation portant le projet de reprise des activités de la SICA-GAB de 200 000 €** étalée sur 3 exercices fiscaux.

En effet, cette aide s'inscrit dans le cadre du règlement européen d'exemption « de minimis » adopté le 15 décembre 2006 et paru le 28 décembre 2006 au JOUE, prévoyant la possibilité de verser ce montant d'aide sur 3 exercices fiscaux en tenant compte de toutes les aides de cette nature.

Elle sera **versée directement à la société nouvelle, sous réserve de l'accord du Conseil régional** (art L 1511-2 du CGCT).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 200 000 € à la Société Bisontine d'Abattage, selon le rythme suivant : 100 K€ sur le premier exercice 2007-2008, 60 K€ sur le deuxième exercice en 2009 et 40 K€ sur le troisième exercice en 2010,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le

Le Président

10 OCT. 2007